

ZOOM 1

SUR LES ELECTIONS '79

MANIFESTE ELECTORAL

Les francophones hors Québec refusent violemment de se voir condamnés à la seule survivance folklorique que leur promet un statu quo érigé sur des décennies de mensonge, de trahison et d'injustice. Par le passé, on les a obligés à réclamer subventions, privilèges et permissions, composantes dérisoires d'une existence précaire. Voilà qu'aujourd'hui, ils ne veulent plus rien réclamer du tout si ce n'est que l'essentiel: un pays. (Pour ne plus être... sans pays.)

ATTENDU QUE...

1. Les francophones vivant à l'extérieur du Québec, représentés par leurs associations provinciales, ont mandaté la Fédération des francophones hors Québec pour parler en leur nom, pour préciser la situation alarmante des minorités de langue française du pays et pour participer activement à toute décision les affectant directement.

2. La F.F.H.Q. a démontré que la situation des francophones hors Québec est désastreuse, les francophones se déclarant d'origine française en 1971 dans les 9 provinces anglophones du pays ne parlant

plus le français à la maison, au travail et dans la rue que dans une proportion d'un citoyen sur deux.

3. L'aide subsidiaire du Secrétariat d'Etat aux communautés françaises hors Québec qui se fait sans plan d'ensemble, sans stratégie globale et sans but à long terme, contribue, par conséquent, à cette assimilation.

4. Le gouvernement fédéral a refusé aux francophones hors Québec les structures administratives et les plans d'action qu'ils réclament pour le soutien efficace de la vie de leurs communautés.

5. Dans "Pour ne plus être... sans pays", les francophones hors Québec, par le biais de la F.F.H.Q., ont pris l'option audacieuse de proposer aux Canadiens une nouvelle constitution qui assurerait à tous de véritables possibilités d'épanouissement au sein d'un pays qui serait véritablement le leur.

6. Les francophones hors Québec sont des citoyens d'un pays qui doit lui-même se redéfinir et assurer l'égalité de ces derniers dans un régime renouvelé leur donnant des garanties et des droits leur permettant de développer un sentiment d'appartenance qu'ils ne sauraient préciser à l'heure actuelle en raison de l'incurie, la négligence et l'insouciance manifestées par le système actuel qui les réduit à se percevoir comme des "réchappés de l'histoire canadienne" (Richard Joy, *Languages in conflict*).

7. Les francophones hors Québec déploieront tous les efforts pour que ceux et celles qui seront élus adoptent, pour le Canada, une constitution basée sur le principe inaliénable des deux peuples fondateurs et instaurent des institutions fédérales qui traduiront ce principe dans les faits.

PAR CONSEQUENT...

Les francophones hors Québec, par le biais de leurs associations provinciales et de la F.F.H.Q., s'engagent à être présents en tout temps et partout au cours de la campagne électorale fédérale dans le but de:

a) obliger l'engagement des politiciens à l'égard de leurs aspirations en ce qui a trait au développement des communautés francophones hors Québec;

b) populariser les propositions constitutionnelles du comité politique de la F.F.H.Q., afin que tous les francophones hors Québec puissent pousser les can-

didats aux élections fédérales à se prononcer sur ces propositions;

c) influencer plus particulièrement les candidats des 23 circonscriptions où les francophones hors Québec constituent plus de 15% de la population;

d) assurer l'intégrité de notre message partout au pays y inclus au Québec où les mensonges des politiciens fédéraux, à notre égard, sont les plus virulents et pernicieux.

Les francophones hors Québec ont démasqué leur tragique réalité.

Ils ont proposé des solutions administratives réalistes et efficaces.

Ils ont courageusement proposé une vaste réforme constitutionnelle.

Aujourd'hui, conscients que les événements politiques des quelques prochaines années seront déterminants pour leur avenir et pour l'avenir du pays qui prétend être le leur, les francophones hors Québec, représentés par leurs associations provinciales et la F.F.H.Q., avisent tous les candidats qui aspirent à l'élection qu'ils n'acceptent rien de moins qu'un pays et qu'ils seront présents, tout au long de la campagne électorale pour l'affirmer et pour forcer l'engagement des futurs élus.

Des exemples en voilà

| Provinces | Origine ethnique (français) | Langue maternelle (français) | Langue d'usage (français) | Taux d'anglicisation (%) |
|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Terre-Neuve | 15,410 | 3,640 | 2,295 | 37.0 |
| Ile-du-Prince-Edouard | 15,325 | 7,360 | 4,410 | 40.0 |
| Nouvelle-Ecosse | 80,220 | 39,335 | 27,215 | 30.8 |
| Nouveau-Brunswick | 235,025 | 215,725 | 199,085 | 7.7 |
| Ontario | 737,360 | 482,040 | 352,465 | 26.9 |
| Manitoba | 86,510 | 60,545 | 39,600 | 34.6 |
| Saskatchewan | 56,200 | 31,605 | 15,935 | 49.6 |
| Alberta | 94,665 | 46,500 | 22,510 | 51.2 |
| Colombie-Britannique | 96,550 | 38,035 | 11,510 | 69.7 |
| TOTAL | 1,417,265 | 924,790 | 675,210 | Moyenne 27.0 |

Source: Statistiques-Canada, Recensement de 1971

Dans les circonscriptions

Les candidats doivent prendre position

Après plus de cent ans d'injustice, l'expression claire et immédiate d'une volonté politique gouvernementale est nécessaire pour poursuivre le redressement amorcé par les francophones hors Québec.

Il importe donc, au cours de la présente campagne électorale, que les candidats et les partis politiques soient amenés à se

prononcer de façon clairement définie sur la reconnaissance des aspirations légitimes de près d'un million d'électeurs francophones.

Or c'est aux francophones eux-mêmes de forcer les candidats à prendre position par des interventions multipliées et répétées au niveau de chacun des comtés, et ce dans toutes les régions du

pays.

Afin de faciliter de telles interventions, la F.F.H.Q. et les associations francophones provinciales, en plus de prendre elles-mêmes une part active dans la présente campagne, disposent de matériel publicitaire, d'informations et de personnes ressources pour appuyer les interventions dans les circonscriptions. Tous les

francophones intéressés à la clarification des positions de leurs candidats et des partis politiques sont priés de communiquer avec leur association provinciale.

Associations provinciales
Association Canadienne-Française de l'Alberta (Alberta) (403) 429-7611.
Association Canadienne-Française de l'Ontario

(Ontario) (613) 237-6050.
Association Culturelle Franco-Canadienne (Saskatchewan) (306) 525-9979.

Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Ecosse (Nouvelle-Ecosse) (902) 422-2843).

Fédération des Franco-Colombiens (Colombie-Britannique) (604) 873-3581.
Fédération des fran-

cophones de Terre-Neuve et du Labrador (Terre-Neuve) (709) 944-6600.

Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick) (506) 382-1655.

Société Franco-Manitobaine (Manitoba) (204) 233-4915.

Société Saint-Thomas d'Aquin (Ile-du-Prince-Edouard) (902) 436-5041.

Questionnaire aux candidats

Nous reproduisons ci-dessous une lettre et un questionnaire que la F.F.H.Q. a fait parvenir à tous les candidats du pays afin de les obliger à se prononcer clairement sur la façon dont ils entendent l'avenir des francophones au sein du Canada. Les réponses à ce questionnaire seront analysées très soigneusement et les conclusions résultant de ce travail seront publiées dans un deuxième numéro de ZOOM SUR LES ELEC-

TIONS 1979 qui sera distribué dans la plupart des journaux francophones hors Québec avant la fin de la campagne électorale. Ce questionnaire constitue également un guide que les électeurs francophones pourront utiliser lors de réunions publiques, dans leurs circonscriptions respectives, pour forcer les candidats à prendre position sur les aspirations des francophones hors Québec.

A ceux et celles qui cherchent politiquement à veiller au bien commun,

Dans peu de temps, vous serez peut-être parmi les élu(es) qui décideront, de façon dramatique, de l'avenir du Canada. A ce titre, il est impérieux que vous vous prononciez sans tarder sur la situation pressante du million de francophones vivant dans les neuf provinces autres que le Québec.

Leurs droits et aspirations étant systématiquement niés, ce million de francophones sont "SANS PAYS". La FFHQ a tiré cette conclusion non équivoque au terme de trois années de démarches incessantes auprès des gouvernements, démarches qui ont suscité des refus catégoriques et qui ont démasqué des politiques ouvertes d'assimilation.

L'option audacieuse des francophones hors Québec face à la réforme constitutionnelle, telle qu'élaborée dans "Pour ne plus être . . . sans pays" vous oblige à dire clairement comment vous entrevoyez leur avenir au sein du Canada. Nous vous soumettons un questionnaire qui vous y aidera et dont les réponses seront publiées et analysées, afin que vos constituants sachent si vous vous alliez à leur cause en tant qu'individu et en tant que membre du parti.

Si vos réponses ne nous sont pas parvenues au plus tard d'ici deux semaines, nous conclurons de votre indifférence face à nos aspirations.

La Fédération des francophones
hors Québec
mars 1979

ATTENDU QUE . . .

La situation des francophones hors Québec a été décrite sans ambiguïté dans "Les héritiers de Lord Durham" (avril 1977), document qui a dévoilé la dépossession tragique des francophones hors Québec à partir des données statistiques du gouvernement canadien même, et qu'à partir de cette vérité rendue publique, la FFHQ a pris la situation en main et a confronté les gouvernements pour forcer leur engagement.

Dites si oui ou non vous acceptez que:

1. Il est essentiel et urgent que la politique du bilinguisme institutionnel du gouvernement fédéral soit remaniée de façon à ce que soit promue une politique globale de développement des communautés françaises.

oui non

2. Que, puisqu'elle doit servir à contrecarrer les forces assimilatrices, cette politique globale de développement doit engager non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi, les gouvernements provinciaux.

oui non

3. Qu'il est essentiel que les francophones vivant à l'extérieur du Québec soient impliqués à part entière, par le biais de la FFHQ, dans la définition de cette politique globale et dans sa mise en oeuvre.

oui non

ATTENDU QUE . . .

En dépit des faits incontestables présentés par la FFHQ, en dépit des engagements de principe du gouvernement canadien envers les francophones hors Québec, en dépit des nombreuses rencontres formelles et informelles entre la FFHQ et les autorités administratives et politiques, en dépit . . .

4. Comment expliquez-vous que, jusqu'à ce jour, le gouvernement du Canada ait refusé d'accéder aux demandes légitimes des francophones hors Québec en n'établissant aucune politique de développement et en ne prévoyant aucun mécanisme formel de participation.

Réponse: _____

ATTENDU QUE . . .

La FFHQ a toujours soutenu que seule une refonte globale de la constitution même du Canada pourrait un jour offrir des garanties de survie aux francophones hors Québec. Dans une tentative courageuse de redéfinition de la constitution, le comité politique de la FFHQ a lancé, en février 1979, "Pour ne plus être . . . sans pays" — l'option audacieuse qui pourrait assurer la survie et le développement non seulement des francophones hors Québec, mais aussi, du Canada même. Ce document appelle des positions non équivoques de votre part.

Dites si oui ou non vous acceptez que:

5. Que le principe inaliénable des deux peuples fondateurs soit fondamental à la nouvelle constitution canadienne.

oui non

6. Que les deux peuples fondateurs soient assurés d'une représentation politique paritaire au moyen d'institutions fédérales dotées de pouvoirs qui garantissent les intérêts des deux peuples.

oui non

7. Que les quatre grandes régions du Canada soient assurées d'une représentation proportionnelle au moyen d'institutions fédérales dotées de pouvoirs qui garantiront leurs intérêts politiques et économiques.

oui non

8. Que, pour favoriser le développement des collectivités francophones, la nouvelle constitution canadienne inclut une charte des droits fondamentaux qui, au moyen de droits collectifs audacieux, reconnaîtra aux collectivités francophones un pouvoir d'initiative leur permettant de contrôler leurs propres institutions et services, si elles ont la capacité et le désir de ce faire.

oui non

9. Que la nouvelle constitution canadienne inclut une charte des droits linguistiques qui, en garantissant des droits individuels et collectifs, permettra aux francophones hors Québec un accès adéquat et réaliste à une éducation et à des services dans leur langue.

oui non

10. Que les francophones hors Québec puissent contrôler leur propre système d'éducation.

oui non

11. Qu'une institution fédérale, telle la Commission culturelle bi-nationale proposée par le comité politique de la FFHQ, soit dotée des pouvoirs d'un tribunal de dernière instance pour assurer l'application rigoureuse de la charte des droits fondamentaux et de la charte des droits linguistiques.

oui non

12. Qu'il est impératif qu'une conférence fédérale-provinciale soit convoquée sans délai pour établir et délimiter les responsabilités des deux paliers gouvernementaux en ce qui a trait à l'implantation des recommandations contenues dans "Pour ne plus être . . . sans pays".

oui non

13. Etant donné que les francophones vivant à l'extérieur du Québec se sont donnés un porte-parole officiel pour défendre leurs intérêts — la Fédération des francophones hors Québec — dites si vous reconnaissez que la F.F.H.Q. est un interlocuteur valable des francophones hors Québec et qu'à ce titre, elle doit être impliquée à part entière dans toute décision gouvernementale affectant directement les francophones hors Québec sur le plan national.

oui non

14. Vous engagez-vous à entreprendre des démarches au sein de votre parti, qu'il soit au pouvoir ou à l'opposition, pour que les aspirations des francophones hors Québec, qui se cherchent un pays, soient intégrées concrètement au programme du parti?

oui non

15. Quels autres engagements personnels êtes-vous prêt à prendre, que vous soyez au pouvoir ou à l'opposition, afin que s'implante l'option audacieuse des francophones hors Québec.

Ce bulletin d'information, réalisé par la F.F.H.Q., a été inséré dans les journaux suivants : *La Voix acadienne* de l'Île-du-Prince-Édouard; *Le Courrier* de la Nouvelle-Écosse; *L'Évangéline* du Nouveau-Brunswick; *Le Droit*, *Bonjour chez nous*, *Le Rempart*, *Le Nord*, *Le Voyageur*, *Franco Tem*, *Le Carillon*, *Le Journal de Cornwall*, *Le Toronto Express* et *La Tribune* de l'Ontario; *La Liberté* du Manitoba; *L'Eau Vive* de la Saskatchewan; *Le Franco-albertain* de l'Alberta et *Le Soleil de Colombie* de la Colombie-Britannique.

Nous invitons tous les lecteurs à nous envoyer leurs commentaires ou à nous poser des questions à l'adresse suivante :

Fédération des francophones
hors Québec
1, rue Nicholas, pièce 1404
Ottawa (Ontario)
K1N 7B6
Tél. : (613) 563-0311

pour ne plus être...
sans pays

l'option audacieuse des francophones hors Québec



Rapport du comité politique de la Fédération des francophones hors Québec

février 1979

Une nouvelle association pour les deux peuples fondateurs

A la suite d'une résolution adoptée en assemblée générale, la Fédération des francophones hors Québec établissait un comité politique chargé de se pencher sur la participation des francophones hors Québec au débat entourant la question nationale.

Par l'impressionnant rapport de ce comité, les francophones hors Québec interviennent dans le débat constitutionnel en déposant un projet de réforme qui correspond à leurs besoins propres. Ce projet réalisable représente un minimum en deça duquel il ne serait pas possible pour le million de francophones vivant à l'extérieur du Québec d'aspirer à autre chose qu'à une survivance folklorique. Ce projet, parce qu'il est fondé sur la double réalité de l'association de deux peuples et parce qu'il propose des **changements en profondeur**, constitue une option valable pour les francophones hors Québec.

lectivité en situation d'infériorité et la mise en oeuvre de mesures spéciales devant pallier à cette situation de fait. Ainsi s'ajouterait, pour ainsi dire, au droit d'exister, le droit de s'épanouir et de se développer en collectivité. Cette approche dynamique veut accorder aux communautés minoritaires, un pouvoir d'initiative très large afin qu'elles soient en mesure d'assurer le reflet de leur culture et de leur langue au niveau des institutions locales. Ce genre de disposition donne au projet de révision constitutionnelle du comité politique une envergure apte à s'adapter aux changements de tout ordre au fil des années. Il s'agit d'un projet qui va au-delà de l'individu en l'incluant et qui se préoccupe de tous les aspects de la vie en collectivité. **C'est un projet global aussi audacieux que sérieux.**

au niveau de la Chambre haute pour en faire une **Chambre de la fédération**. Cette nouvelle chambre élue deviendrait le lieu privilégié où se retrouveraient sur une base paritaire les deux peuples fondateurs du Canada; c'est là que prendrait forme leur association au niveau des politiques de l'Etat fédéral. Enfin, un tribunal administratif de dernière instance est prévu pour entendre les litiges relatifs à la mise en oeuvre des droits fondamentaux et linguistiques. Ce tribunal qui pourrait s'appeler la **Commission culturelle bi-nationale** éviterait des crises politiques et constituerait un élément de sécurité indispensable aux commu-

nautés minoritaires souvent sans ressources importantes.

3 Le régime politique

La réflexion du comité a porté également sur les éléments suivants:

- a. la souveraineté politique du Canada
- b. la Cour suprême
- c. le partage des pouvoirs
- d. la modification de la constitution.

1 Une approche globale

Le comité politique s'est interdit de suivre la filière traditionnelle qui se contente de concevoir des garanties sur le plan individuel seulement. Conscient de l'importance d'aller au-delà de l'approche stérile axée exclusivement sur la protection, la défense et la conservation des droits individuels, le comité a cru bon proposer qu'une série de **droits collectifs** soient inclus dans la constitution. Ces droits collectifs donnent lieu à une double obligation constitutionnelle: la reconnaissance de la col-

2 Le minimum vital

Pour donner une force politique au principe de base de la fédération, à savoir l'union de deux peuples et en fonction de leur droit de participer collectivement à leur développement, le comité propose d'abord **que les droits linguistiques soient élargis** pour que la sécurité culturelle des minorités soit assurée partout au Canada. Cela signifie des protections constitutionnelles très bien définies et des mécanismes administratifs appropriés pour en assurer la mise en oeuvre. Ensuite des changements substantiels sont proposés

nom: _____

adresse: _____

téléphone: _____

Faites-moi parvenir _____ copie(s) du volume « Pour ne plus être sans pays » à \$3.00 la copie.
(Ajouter \$0.40 par volume pour frais d'expédition)

Vous trouverez ci-joint un chèque au montant de \$ _____

Autres publications disponibles à la FFHQ: Les héritiers de Lord Durham \$5.00
Deux poids, deux mesures \$3.00

LES DEPUTES ELUS ... SUR QUEL PIED DANSENT-ILS?

Depuis plus d'un an, la F.F.H.Q. a travaillé à la compilation de dossiers sur les députés élus afin de pouvoir porter un jugement sur les positions adoptées par ces derniers en ce qui a trait à la promotion des droits fondamentaux et des aspirations légitimes des minorités francophones hors Québec.

Dans le cadre de cette démarche, une analyse des interventions faites en Chambre et de certains discours prononcés depuis novembre 1976 a permis à la F.F.H.Q. de dégager les positions de quelques politiciens selon quatre grandes catégories.

Dans la première, on retrouve une liste assez courte de députés ayant mis de l'avant les objectifs de la F.F.H.Q. MM. Pierre DeBané (lib.), Jean-Robert Gauthier (lib.), Serge Joyal (lib.), Roch Lasalle (PC) et René Matte (ind.) sont sûrement les chefs de file de ceux qui reconnaissent comme légitimes, les aspirations des francophones hors Québec. A un niveau secondaire, on retrouve les noms de MM. Ed Broadbent (NPD) et Lorn Nystrom (NPD) de même que celui de Mlle Flora MacDonald (PC).

La deuxième catégorie regroupe les noms de

députés qui ont souligné un manque de justice à l'égard des minorités francophones du Canada, mais qui n'ont adhéré à aucune solution concrète pour y remédier. On retrouve les noms de Mmes Monique Bégin (lib.) et Jeanne Sauvé (lib.), ainsi que MM. Rod Blaker (lib.), Jean-Jacques Blais (lib.), Andy Brewin (NPD), Charles Caccia (lib.), Eymard Corbin (lib.), Louis Duclos (lib.), Charles-Arthur Gauthier (CS), Harold Herbert (lib.), Marc Lalonde (lib.), Roméo Leblanc (lib.) et Pierre Trudeau (lib.).

La prochaine catégorie

regroupe les noms de députés qui prétendent lutter pour la francophonie au Canada, mais qui se déclarent contre les moyens de la F.F.H.Q. pour y parvenir.

Parmi ceux-ci, il y a MM. Herb Breau (lib.), Denis Ethier (lib.), Irénée Pelletier (lib.) et Jean-Robert Roy (lib.) Dans un article du journal *Le Droit* datant du 10 novembre 1977, une affirmation de M. Roy démontre assez bien quel genre de lutte il entreprend pour acquérir des droits pour les minorités françaises du Nord de l'Ontario: ... les francophones du Nord de l'Ontario jouis-

sent de tous les droits dont ils ont besoin. ... Le 2 mars 1978, ce dernier proposait même "de cesser immédiatement de verser l'argent du Secrétariat d'Etat à la F.F.H.Q."

Notre dernière catégorie comprend les noms de députés qui ne voient aucune raison de lutter dans le but d'acquérir des droits pour les minorités francophones du Canada. Plusieurs ne voient aucune différence entre les droits de la minorité francophone et ceux des autres minorités ethniques du Canada. C'est le cas de MM. Lincoln Alexander (PC), Jake Epp (PC), Gus

Mitges (PC), Eldon Woolliams (PC) et William Jarvis (PC). Selon ce dernier, "le gouvernement fédéral n'a pas pour principe, habituellement, de créer un comité spécial quand UNE minorité présente un mémoire mais qu'il l'a fait pour la F.F.H.Q."

Pendant ce temps, deux députés "indépendants" nous remémorent les profondes pensées de Lord Durham. Il s'agit bien sûr de MM. Leonard Jones et James Richardson qui, craignant la "francisation du Canada", défendent toujours leur vision d'un Canada unilingue anglais.

Réactions de la presse à la publication de "Pour ne plus être . . . sans pays"

La F.F.H.Q. a publié en février dernier le rapport de son comité politique "Pour ne plus être... sans pays" qui a suscité un nombre impressionnant d'articles et d'éditoriaux dans la presse francophone et anglophone. Etant donné le manque d'espace dans ce bulletin d'information, nous avons sélectionné et résumé des articles de presse parus à la suite de la publication du rapport. Nous nous limiterons donc à faire un relevé des opinions et réactions émises par la presse.

Selon l'éditorialiste André-Yves Rompré de LA LIBERTE, le premier mérite du document est de reconnaître la participation des francophones hors Québec aux débats constitutionnels. De plus, M. Rompré qualifie le document d'"outil politique" qui reconnaît avec plus d'acharnement que dans le passé les injustices commises par nos dirigeants.

"Un document qui vient à point"; telle est l'opinion de l'éditorialiste Jean Gagnon du NORD. M. Gagnon voit la publication de "Pour ne plus être... sans pays" comme une réaction obligatoire de la FFHQ face aux recommandations du rapport Pépin-Robarts, au projet de réforme constitutionnelle, à la venue des élections fédérales, à la tenue prochaine d'un référendum au Québec sur l'avenir de cette province, et que ces recommandations, alliées au désir de survivance de la part des francophones hors Québec, peuvent devenir un "poids politique d'importance" dans le pays.

L'EVANGELINE rapporte que la FANE et la SSTA ont applaudi en particulier la proposition de garantir à toute minorité de langue officielle le droit à l'éducation dans la langue maternelle.

LE COURRIER précise que le document propose "des changements radicaux dans la constitution canadienne qui feraient du gouvernement canadien une république" et qu'il est fondé sur la double réalité de deux peuples et de dix provinces.

L'AVIRON rapporte que la SANB voit la publication du rapport comme "l'occasion rêvée" de clarifier la question d'association des Acadiens aux autres francophones hors Québec.

Dans un autre ordre d'idée, LE DROIT souligne les propos du député fédéral d'Ottawa-Vanier,

• Les francophones hors Québec et la nouvelle constitution

«Pour ne plus être sans pays»

Can. republic proposed

Ce n'est que le «début d'un débat»

Le rêve canadien des francophones hors Québec

THE GLOBE AND MAIL, TUESDAY, FEBRUARY 27, 1979

Pour une VRAIE Association

les pays "villes" heureuses

Francophones outside Quebec urge Drop Crown, say francophones

Francophones propose "bilingual" Senate

Le courage des francophones hors Québec

J. R. Gauthier, qui déplore la résistance des anglophones aux droits linguistiques des francophones. M. Gauthier précise que "ces trois documents (le projet de loi C-60 sur la réforme constitutionnelle, le rapport Pépin-Robarts et celui du comité politique de la FFHQ) indiquaient clairement que le Canada fait face à la crise la plus grave de son histoire" depuis la formation de la Confédération.

Lise Bissonnette du DEVOIR qualifie le rapport d'"hypothèse courageuse". Elle va plus loin en déclarant que "les francophones hors Québec font désormais partie du vocabulaire. Ils sont passés du statut d'ombres ignorées à celui d'abstractions couramment évoquées."

THE GAZETTE de Montréal appuie la FFHQ dans la reconnaissance des deux peuples fondateurs et les besoins de ces deux peuples. De plus, THE GAZETTE trouve "admirable" l'ensemble des suggestions que la FFHQ apporte au sujet des droits des minorités dans le pays.

Selon Monique Payeur du SOLEIL, "la FFHQ a posé un geste courageux en basant essentiellement son projet de refonte de la Constitution sur le sens de l'é-

quité du peuple canadien."

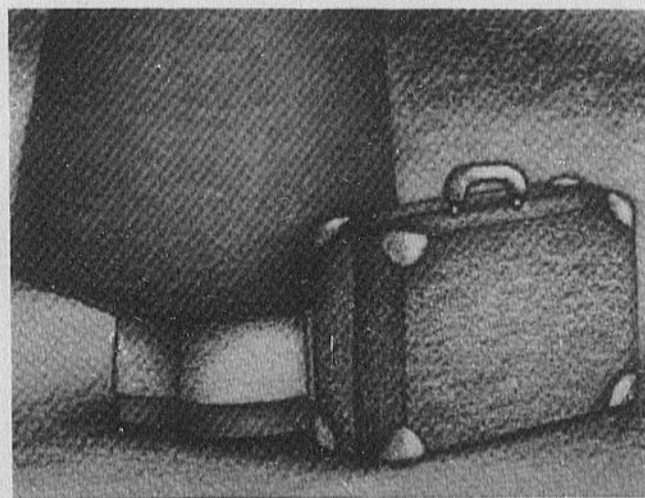
Pierre Tremblay du DROIT souhaite que "le législateur retienne cette proposition de renforcer l'esprit de la loi sur l'égalité linguistique au Canada" en créant cette Commission culturelle bi-annuelle. M. Tremblay juge aussi fort intéressante une autre proposition qui pourrait avoir "une utilité certaine" dans le débat constitutionnel, soit le droit d'initiative des communautés minoritaires.

Claude Turcotte du DEVOIR laisse entendre que "c'est beaucoup plus la

rage au coeur qu'un sentiment de douce euphorie qui anime la FFHQ lorsqu'elle lance ce rapport à la face de tous les gouvernements et de l'opinion publique du Canada".

France Pilon du DROIT rapporte que les dirigeants de Direction-Jeunesse ont approuvé dans l'ensemble les propositions de la FFHQ.

Enfin, du côté anglophone, les commentaires du THE CITIZEN D'OTTAWA et le MONTREAL STAR ont surtout porté sur l'abolition de la monarchie en faveur de l'instauration d'une république.



« O Canada, terre de nos aïeux... »
«...protégera nos foyers et nos droits...»

Les véritables représentants

Voici un tableau présentant 23 circonscriptions où les francophones hors Québec constituent au moins 15% de la population.

Les électeurs francophones devront redoubler de vigilance dans le choix de leur député dans ces comtés puisque, en dernière instance, ce sont ces élus qui seront appelés à représenter de façon plus particulière les intérêts des communautés francophones hors Québec.

| Circonscription électorale | Députés actuels | Partis |
|------------------------------|-----------------|--------|
| Ile du Prince-Edouard | | |
| Egmont | D. McDonald | PC |
| Nouvelle-Ecosse | | |
| Cap Breton Highlands-Canso | A. MacEachen | L |
| South Western Nova | C. Campbell | L |
| Nouveau-Brunswick | | |
| Gloucester | H. Breau | L |
| Madawaska-Victoria | E. Corbin | L |
| Moncton | L. Jones | IND. |
| Northumberland-Miramichi | M. Dionne | L |
| Restigouche | M. Harquail | L |
| Westmoreland-Kent | R. Leblanc | L |
| Ontario | | |
| Algoma | M. Foster | L |
| Cochrane | R. Stewart | PC |
| Glengarry-Prescott-Russell | D. Ethier | L |
| Nickel-Belt | J. Rodriguez | NPD |
| Nipissing | J.-J. Blais | L |
| Ottawa-Carleton | J. Pigott | PC |
| Ottawa-Centre | J.-R. Gauthier | L |
| Stormont-Dundas | Ed Lumley | L |
| Sudbury | J. Jerome | L |
| Timiskaming | A. Peters | NPD |
| Timmins | J. Roy | L |
| Manitoba | | |
| Provencher | J. Epp | PC |
| St-Boniface | J. Hare | PC |